

ADJUDICATION PAR APPEL À LA CONCURRENCE N° 02 /2026

Pour la sélection d'un ou des opérateurs en vue de la fourniture du service universel des communications électroniques pour la couverture, par un réseau public de télécommunications mobiles, de 3000 localités à faible densité de population

Conformément aux dispositions de la loi n°18-04 du 10 mai 2018 fixant les règles générales de la poste et des communications électroniques et du décret exécutif n°18-247 du 09 octobre 2018 fixant les modalités de gestion du fonds d'appui du service universel de la poste et du service universel des communications électroniques, et en application de l'arrêté ministériel du 3 septembre 2026 fixant le calendrier d'exécution de la procédure d'adjudication par appel à la concurrence relatif à la fourniture du service universel des communications électroniques pour la couverture, par un réseau public de télécommunications mobiles, des localités à faible densité de population, l'Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Électroniques (« ARPCE ») lance une adjudication par appel à la concurrence pour la sélection d'un ou des opérateurs en vue de la fourniture du service universel des communications électroniques pour la couverture, par un réseau public de télécommunications mobiles, de 3000 localités à faible densité de population.

Le présent appel à la concurrence est destiné aux opérateurs de réseaux de communications électroniques ouverts au public, titulaires de licences d'établissement et d'exploitation de réseau public de télécommunications mobiles.

Les candidats intéressés peuvent retirer le Dossier d'Appel à la Concurrence (DAC) au siège de l'Autorité de régulation sis au 1 rue Kaddour RAHIM, Hussein-Dey, Alger 16005, durant la période allant du 7 septembre 2026 au 13 septembre 2026 de 9h00 à 16h30.

Tout candidat ou personne dûment mandatée pour le retrait du DAC doit fournir :

- La lettre de mandat l'habilitant à retirer le DAC ;
- Le justificatif de paiement d'un montant d'un million de dinars algériens (1.000.000,00 DA) par virement au compte de l'ARPCE, Banque CPA, agence d'Hussein Dey, n° 004 00118 40 10004695 40 ;
- Le nom et les coordonnées complètes ainsi que l'adresse électronique officielle d'un représentant, dûment mandaté, à recevoir toute communication émise par l'Autorité de régulation dans le cadre de la présente adjudication par appel à la concurrence.

